

Atelier Fleurir

En amont, le ou les catéchiste(s) auront pris soin de prendre contact avec l'équipe de fleurissement de la paroisse.

Lors de cet atelier, les enfants participeront à l'élaboration d'une composition florale. Celle-ci sera déposée à l'autel en début de célébration et pourra être apportée en procession vers le reposoir au moment de l'adoration.

Matériel

- Pique fleurs en métal ou mousse florale,
- Feuillage,
- Fleurs respectant les couleurs de la liturgie (blanc et jaune),
- Coupe transparente,
- Sécateurs à utiliser par l'adulte,
- Eau.

Mise en œuvre

1. Fleurir en Eglise : Pourquoi fleurir ?

« Chaque dimanche nous célébrons « l'aujourd'hui de Dieu » en respectant les temps liturgiques. Chaque temps liturgique se caractérise par sa dynamique, ses rites, sa couleur. Le fleurissement qui est au service de la liturgie est en harmonie avec le cycle de l'année liturgique. »¹

« Composer un bouquet, c'est :

- Magnifier la création,
- Dialoguer avec la nature,
- Servir la rencontre de Dieu et de l'homme,
- Aider l'assemblée à entrer dans la liturgie, lui permettre de rencontrer la Christ ressuscité.
- Rendre grâce,
- Être disponible de cœur et d'esprit,
- Utiliser les végétaux dans le sens de la pousse,
- Apprendre la technique florale.
- Respecter les règles de compositions : harmonie, volume ; le bouquet s'inscrit dans un espace,
- Comprendre l'importance du vide qui permet transparence, passage, chemins,

¹ Louis-Michel RENIER, « *Fleurir en liturgie* », diocèse de Saint-Brieuc, année ?

- Construire des bouquets qui partent du sol, nous sommes enracinés dans le Christ ; par l'enracinement du bouquet nous exprimons notre humanité, notre incarnation,
- Agir dans un esprit d'humilité, de sobriété ; « l'ornementation de l'église doit viser à une noble simplicité plutôt qu'à un luxe pompeux. » (PGMR 292)
- Le bouquet ne nous appartient pas... »

2. Fleurir au jeudi saint :

Lors du Carême, le fleurissement dans l'église se veut être une présence sobre, simple et discrète. En effet dans la présentation générale du missel romain, il est explicitement énoncé que « pendant le Carême, la décoration de fleurs à l'autel est interdite, à l'exception du quatrième dimanche (Laetare), des solennités et des fêtes ». De ce fait, la célébration du jeudi saint étant un jour de fête, l'église pourra être fleurie. Cependant, le fleurissement restera sobre, la joie du Ressuscité se révélant à Pâques.

Quelques préconisations :

- Devant l'autel : une composition élancée dans un vase haut pourra prendre part. Il est préconisé l'utilisation de feuillages clairs qui peuvent être agrémentés de branches fleuries et de fleurs plus courtes.
- Proposition par Fleurir en liturgie :
 - Prévoir une coupe sur pied si possible transparente, dans laquelle l'équipe y aura déposer un pique-fleurs en métal ou en mousse florale.
 - Disposer deux branches souples en ouverture.
 - Disposer au cœur de ces deux branches, quelques fleurs de couleurs lumineuses rappelant la couleur liturgique : blanc ou jaune. De légers feuillages peuvent accompagner le cœur de la proposition.

Le bouquet pourra prendre place devant l'autel puis au moment de l'adoration, des enfants missionnés pourront le déplacer au reposoir.